PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXISTENCE ET LA TENUE CONFORME DU REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS EMIS PAR LA SOCIETE ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022)

PricewaterhouseCoopers
Ivoire Trade Center, Bâtiment D
4ème étage, Angle rue Booker
Washington - Blvd Hassan II, Cocody,
01 B.P. 1361, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 27 20 22 57 53
Fax : (225) 27 20 21 42 97

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00

Aux Actionnaires
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A.
Société anonyme
Abidjan, Zone Portuaire
01 BP 1322
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS EMIS PA BAOBAB COTE D'IVOIRE S.A. ETABLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous portons à votre connaissance que, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH), S.A. n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions de l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par conséquent, nous n'avons pas pu procéder aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

En outre, la déclaration des dirigeants de la société attestant la tenue conforme des registres qui ne nous a pas été communiquée, n'est pas annexée au présent rapport.

Abidjan, le 01 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers

Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé